



Belle année 2023



L'ACTU



Retrouvez toutes les informations de la mairie
et la commune sur notre nouveau site internet :
mairie-stclairdurhone.com

L'EDITO

Chère Saint-Claïroise, cher Saint-Claïrois,

Je m'adresse à vous en ce début d'année en tant que maire de la commune.

Monsieur Merlin a souhaité pour des raisons personnelles ne pas poursuivre le mandat comme maire mais reste conseiller municipal et conseiller communautaire et son soutien me sera précieux. J'ai travaillé à ses côtés depuis le début du mandat et je poursuivrai nos projets et engagements.

L'année 2022 a été riche.

L'espace Benatru a été entièrement refait. L'« ACCRO » a pu s'y installer et ouvrir ses portes en septembre. Il permet d'accueillir 48 enfants de 6-11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires dans un espace agréable.

En juin, nous avons également lancé la construction de la nouvelle école et cuisine centrale. Celle-ci se trouvant derrière la mairie, elle regroupera en septembre 2024, l'école des Grouillères et du village. La nouvelle cuisine centrale permettra de sortir des repas plus diversifiés.

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône a réalisé l'aménagement de l'entrée de Saint-Clair avec une participation de notre commune suivant les compétences de chacun. Cette requalification va permettre de structurer les usages de la voie en redonnant une place prépondérante aux flux piétons.

L'année 2022 c'est aussi une relance de la vie après les confinements que nous avons subis. Pour respecter notre engagement social et culturel, nous avons mis en place de nombreux événements à la salle de spectacle au rythme d'un par mois. Petit à petit la salle se remplit et nous vous espérons nombreux en 2023, je vous invite à consulter la plaquette afin de connaître notre programme.

Six projets ont été présentés pour les budgets participatifs. Les Lauréats sont l'îlot de fraîcheur sur la place du 8 mai, les poules « Anti-gaspi » aux Grouillères et l'aire de jeux en extérieur dans le quartier de Prailles. Vu l'envergure de ces projets, un seul a été réalisé en 2022, il s'agit des poules « anti-gaspi » à l'école des Grouillères. Les autres sont en cours. Le devis est signé pour l'îlot de fraîcheur et verra le jour avant l'été 2023.

Ce qui m'amène à vous parler de 2023 où l'environnement est au cœur de nos préoccupations.

Nous allons poursuivre l'essai d'enherbement des allées au cimetière du village, la plantation d'haies faunistiques et l'ouverture des chemins pour favoriser la marche et le vélo.

Concernant l'éclairage public, nous mettons au budget tous les ans 50 000€ pour changer les ballons fluo en LED.

La sécheresse que nous avons connue l'été dernier nous a fait réfléchir. Nous avons prévu l'achat d'une bache à eau afin de stocker de l'eau et pouvoir pallier un moment à la restriction. Et nous recherchons des essences de fleurs qui nécessitent peu d'arrosage.

2023, c'est aussi une mairie se veut proche de vous. Ainsi, afin de vous faciliter l'accès à l'information, vous pourrez découvrir très prochainement le nouveau site internet. De même, n'hésitez pas à solliciter vos référents de quartier qui forment un lien entre la mairie et vous.

Je vous souhaite une très belle et heureuse année 2023, et en ce mois de janvier vive la galette des rois !



LE MONOXYDE DE CARBONE :

Une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique.



Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore et très toxique, produit par des moteurs à essence ou au fuel (véhicules, groupes électrogènes, tronçonneuses...) ou par des appareils de combustion (chaudières, poêles, inserts, cuisinières...) lorsque la combustion est incomplète.




Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :



- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année. 
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.



Si vous devez installer des groupes électrogènes : n'installez jamais de groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

MONOXYDE DE CARBONE

Avant l'hiver, pensez impérativement à faire vérifier vos installations de chauffage par un professionnel qualifié.

Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint non électriques s'ils ne sont pas utilisés correctement :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.
- Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.



En cas d'urgence :



1. Ouvrez les portes et fenêtres



2. Arrêter les appareils de chauffage et de cuisson

3. Sortez du logement



4. Appelez les secours : 18 (pompiers) ; 15 (Samu) ; 114 ou

urgence114.fr pour les personnes sourdes et malentendantes ; 112

(numéro d'urgence depuis un portable)



Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>



ENVIRONNEMENT

POUR PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE :

L'entretien de vos parties boisées et/ou en friche est impératif.

Légalement, tout propriétaire foncier est dans l'obligation d'entretenir ses terres que les terrains soient soumis à l'OLD (obligation légale de débroussaillage) ou pas, car cela peut être précisé par la réglementation locale (arrêté préfectoral ou municipal).

Les températures de plus en plus élevées nécessitent la prudence.



Pour éviter tout risque, veillez à entretenir vos terrains.



LES BONS PLANS

Emilie Bracoud, viticultrice à St Clair du Rhône, fait de la vente directe le lundi et le vendredi, de 14H à 18H, 8 rue du Gabion. Joignable au 06 72 65 33 91.

Mme. GERIN-CHABERT, conciliatrice de justice, assurera une permanence uniquement sur rendez-vous les jeudis. Les rendez-vous seront à prendre auprès de l'accueil de la mairie.



L'AGENDA

SAMEDI 21 JANVIER À 20:30

Soirée théâtre à la Salle de Spectacle avec "l'île des Esclaves" de Marivaux par la Cie Grain d'Sel



Marivaux situe sa pièce dans la Grèce antique. Avec légèreté et une certaine facétie, Marivaux épingle là nos travers humains et sentimentaux qui nous contraignent et nous empêchent de vivre librement.

Billetterie sur place. Règlement espèces ou chèque
Adulte : 8€ / - de 12 ans : 6€ / - de 6 ans : gratuit
Réservation au : 06.15.38.49.42
ou par email : culture@mairie-stclairdurhone.com

MERCREDI 15 FÉVRIER À 19:00 :

TEC : Spectacle pour enfants à la Salle de Spectacle "Les Petits Canards 2" - Cie La Grenade
Spectacle hors commission



Vous avez été initié en décembre avec La revue puis êtes devenu spectateur assidu dès le premier Petit Canard en janvier, nous vous proposons d'en découvrir un entièrement concocté avec l'ACCRO Jeunes.

Retrouvez-nous sur : l'application Panneau Pocket pour toutes les dernières informations et les derniers événements de la commune

SAMEDI 25 FÉVRIER À 20:30

Concert : ARAËLLE,
Voyage en terres celtique, duo chants et instruments
à la Salle de Spectacle

Inspirées depuis l'enfance par les sons des Terres Celtes, ces chanteuses-musiciennes content et incarnent au travers de leurs chants histoires d'amour bienheureuses ou miséreuses, rêveries et regrets, enracinement à la terre et splendeur de la nature.



Billetterie sur place. Règlement espèces ou chèque
Adulte : 8€ / - de 12 ans : 6€ / - de 6 ans : gratuit
Réservation au : 06.15.38.49.42
ou par email : culture@mairie-stclairdurhone.com

VIE ASSOCIATIVE



SAMEDI 14 JANVIER À 16:00 :

Les Infantes de Noverre présentent
« MATAKI »
un Ballet en 4 actes
signé Gisèle Hélène Lamielle.



1 prologue, 4 chorégraphies, 1 épilogue, 35 personnages, une légende... Au cœur de la Grèce antique.

Retrouvez le Ballet des Infantes de Noverre
à la Salle de Spectacle

LIBRE EXPRESSION

Par la liste "Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône" M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme. MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.



Retrouvez-nous sur
facebook.

Vivre en Harmonie
à Saint Clair du Rhône



vivreenharmonie2020@gmail.com

